

PAR COURRIEL

Québec, le 24 novembre 2020

Gérald Bouchard
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Gerald.Bouchard@economie.gouv.qc.ca

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

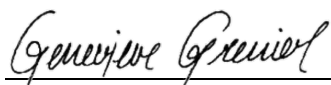
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 27 novembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Est-ce que des études ou des analyses réalisées par votre Ministère peuvent fournir des explications sur ce que l'on entend par « diversification économique régionale » ? Quelles sont les visées d'une diversification économique régionale et quels seraient les moyens de l'atteindre ? Qu'est-ce que cela suppose quant à la proportion des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans l'économie régionale ?
2. En réponse à une question posée précédemment par la Commission, votre Ministère a fourni la réponse suivante « Au cours des deux dernières décennies, nous pouvons citer la construction de l'usine de Rio Tinto, à Alma, qui a nécessité un investissement de près de 3 G\$ et créé plus de 700 emplois directs, ainsi que les travaux ayant mené à l'implantation de la technologie AP-60 à Saguenay avec un investissement de près de 1,4 G\$ et la création de 135 emplois directs » (DQ21.1, p.3). Pouvez-vous confirmer à la Commission qu'il s'agit des emplois directs de la phase d'exploitation de ces projets ?
3. En réponse à une question posée précédemment par la Commission, votre Ministère a fourni la réponse suivante : « En 2017, le MEI a versé un montant de 200 k\$ pour la réalisation d'une appréciation du degré d'avancement des travaux et du projet » (DQ21.1, p.4). Veuillez déposer une copie de cette appréciation à la Commission.